



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 118009

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les récentes déclarations ministérielles qui remettent en cause l'engagement présidentiel sur le versement du dixième mois de bourse aux étudiants. Le Président de la République avait annoncé en 2009 que les bourses étudiantes ne seraient plus versées sur neuf mois mais sur neuf mois et demi en 2010-2011 et dix mois à partir de la rentrée universitaire 2011-2012. L'objectif de cette mesure était d'harmoniser le nombre de mensualités et la durée des études. En effet, le ministère estime que « près de 70 % des étudiants sont engagés dans des cursus de plus de neuf mois ». La mise en place d'un dixième mois de bourse semble toutefois poser problème pour la rentrée prochaine. La mesure est estimée à 160 millions d'euros par an, sur un total de 1,5 milliard consacré aux bourses et prêts. Seuls 71 millions ont été prévus dans le budget 2011, au grand dam des syndicats étudiants. Le Gouvernement lui-même a confirmé cette incertitude quant au versement d'un dixième mois plein en septembre. Il lui demande donc de confirmer aux étudiants qui préparent aujourd'hui leur rentrée que le dixième mois de bourse sera effectivement versé conformément aux engagements présidentiels.

Texte de la réponse

À la rentrée 2010-2011, il a été annoncé l'instauration d'un dixième mois de bourse, dont la mise en place devait être échelonnée sur deux années universitaires. Un premier demi-mois a donc été versé dès le mois de septembre 2010. L'année universitaire 2011-2012 sera celle du versement intégral du dixième mois, soit une nouvelle augmentation de 5,3 % du montant des bourses. Tous les étudiants boursiers recevront dix mois de bourse sur l'année universitaire entre septembre et juin. Cette mesure, décidée par le Président de la République, illustre la volonté du Gouvernement d'assurer un pilotage économique qui n'est pas aveugle aux réalités du terrain. Cet effort répond aussi à une évolution du rythme des études. D'ores et déjà, de nombreuses formations sont à dix mois de scolarité : c'est le cas notamment pour les instituts universitaires de technologie, les formations de BTS et les classes préparatoires. Depuis l'année dernière, une politique de généralisation a été entreprise sur la base d'un cahier des charges transmis aux universités.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118009

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9996

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13088